

cussions et de longues palabres ; de même le projet de la *construction d'une conduite d'eau* pour alimenter la Ville haute en eau de source, adopté le 29 septembre 1855, donna lieu à des critiques acerbes. Mais ces débats n'avaient cependant pas encore ébranlé la position de M. Heldenstein. Il n'en fut plus de même lors de la discussion sur l'*acquisition des bâtiments de l'ancien Cercle littéraire* ; elle faillit déjà en 1855 provoquer la démission du nouveau bourgmestre. Le Conseil avait chargé celui-ci de mener les pourparlers relatifs à la dite acquisition, mais lorsqu'il s'agit de ratifier l'acte, dans la séance du 12 décembre 1855, il y eut du grabuge ; au vote cinq membres se déclaraient pour la ratification, cinq contre (MM. Heldenstein et FENDIUS ayant quitté la séance). Finalement le jour après, à la suite de nouvelles et longues discussions, le Conseil approuva par six voix contre quatre l'acquisition des bâtiments du Cercle faite pour 60.000 fr. par son mandataire et bourgmestre. Heldenstein avait remporté la victoire — mais une victoire de Pyrrhus !

Lorsqu'en 1856 la Ville se proposa d'acquérir par voie d'expropriation le *jardin Scheffer* aux fins de prolonger la *rue Beaumont* vers le rempart, et de créer ainsi des places à bâtir, il y eut le feu aux poudres. Ce jardin ayant été mis peu avant à la disposition du R. P. ZOBEL, qui voulait y faire construire une église, les esprits s'échauffèrent. L'agitation gagna la population entière, pétitions et contre-pétitions se couvraient de signatures, la ville était au vrai sens du mot partagée en deux clans. Mais à la fin, tout s'arrangea, la Ville eut sa rue, le R. P. Zobel eut son église — et même un subside de la part de la Ville.

Ces quelques exemples auront sans doute suffi pour illustrer l'atmosphère politique communale d'il y a cent ans, et pour souligner la position difficile du bourgmestre.

Toutefois à cette époque il y avait dans tout ce qui divisait un cachet de bonhomie, un certain genre patriarcal. On se disputait, mais à la fin on se réconciliait . . . , tout le monde se connaissait.

Le petit fait suivant est bien caractéristique. Un arrêté r. g.-d. du 19 avril 1855, prescrivit le port d'un costume pour les fonctionnaires des différentes branches d'administration publique, et en arrêta les détails. Heldenstein et ses collègues, bourgeois simples et ennemis de toute pompe théâtrale, n'étaient pas enchantés de cet ordre et adressèrent au Gouvernement une demande en dispense où ils dirent entre autres :

« Nous rendons un hommage complet à l'idée d'ordre et de convenance qui prescrit que tout fonctionnaire public soit revêtu d'un signe distinctif qui le fasse reconnaître comme le délégué de l'autorité publique. . .

« Le besoin d'être revêtu d'un costume spécial ne se fait cependant pas sentir dans notre ville. Tout le monde y connaît personnellement les hommes préposés à l'administration communale comme réciproque-